

LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Madame la Ministre,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement du Niger (ci-après dénommé « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau du PNUD au Niger d'un appui au projet *N°00045105 du projet – Appui à la vulgarisation de la CEDEF*, au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent, que le bureau du PNUD au Niger fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au Programme ou Projet.

2. Le bureau du PNUD au Niger fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau du PNUD dans la prestation de ces services d'appui sont imputés au budget d'administration du Bureau.

3. En outre, le bureau du PNUD fournira, à la demande de l'institution désignée des services d'appui pour la réalisation :

- a) Appui à des activités ciblées de communication et de plaidoyer en faveur de l'équité du genre (Achat de biens et de services : Confection de supports de communication et prise en charge pour la participation du Niger aux conférences internationales ; Définition et facilitation des activités de formation et de plaidoyer en genre)
- b) Mise en place d'un observatoire Genre chargé de la collecte, analyse et contrôle des données statistiques désagrégées (Identification et Recrutement du VNU national ; achat d'équipements informatiques)
- c) Soutien à la formulation du programme Conjoint Genre du SNU et le Gouvernement du Niger (recrutement d'une expertise internationale ponctuelle d'appui)
- d) Appui en fourniture et matériel informatique pour mise en œuvre PTA (achats d'équipements informatiques)

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant Résident du PNUD et la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant.

5. Les dispositions pertinentes de l'accord entre le gouvernement du Niger et le PNUD du 02 mai 1977, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale du programme par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au Document d'Appui au Programme.
6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau du PNUD au Niger en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le Document d'appui au Programme.
8. Le Bureau du PNUD au Niger présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.
10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau trois exemplaires de la présente Lettre. Après signature, la présente Lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau du PNUD au Niger, de services d'appui à l'exécution nationale du programme.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Gouvernement

*Mme Tchimadem Hadattan Sanady
Ministre de la Population,
de la Promotion de la Femme,
et de la Protection de l'Enfant*

Signé au nom du PNUD


Programme des Nations Unies
pour la Population
Khardiata Lo N'Diaye

Représentant Résident du PNUD

Date

19 2 APR 2010

Date :

ANNEXE B SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

PTA « Promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes » – Appui à la vulgarisation de la CEDEF

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, agent d'exécution désigné par le gouvernement du Niger et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau du PNUD au Niger, de services d'appui à l'exécution du projet *N°00045105 du projet – Appui à la vulgarisation de la CEDEF*;

2. Conformément aux dispositions de la Lettre d'Accord signée et du Document d'appui au Projet – Appui à la vulgarisation de la CEDEF, le bureau du PNUD fournira les services ci-après audit projet.

3. Services à fournir :

Services d'appui (description)	Echéancier pour la fourniture des services d'appui	Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture des services d'appui (en \$ approuvés)	Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement. (à débiter directement sur le budget du programme)
Activity 4 :			
- 71500 : Mise en place d'un observatoire Genre chargé de la collecte, analyse et contrôle des données statistiques désagrégées (Recrutement du VNU national)	4 ^{ème} trimestre 2010		5000 USD
- 72800 : Achat d'équipements	4 ^{ème} trimestre 2010		10 000 USD
- 71200 : Soutien à la formulation du programme Conjoint Genre du SNU et le Gouvernement du Niger (recrutement d'une expertise internationale ponctuelle)	4 ^{ème} trimestre 2010		24 000 USD
- 71600 : Soutien à la formulation du programme Conjoint Genre du SNU et le Gouvernement du Niger (Voyage du consultant international)	4 ^{ème} trimestre 2010		2000 USD
Activity 5 :			
- 72 100 : Mise en conformité du PTA avec les procédures (Svc Co :Gender marker & GRAR)	4 ^{ème} trimestre 2010		14 000USD
- 72135 – Mise en conformité du PTA avec les procédures (Svc Co communication)	4 ^{ème} trimestre 2010		8000 USD
- 74325 – Mise en conformité du PTA avec les procédures (Sécurité :MOSS)	4 ^{ème} trimestre 2010		8000 USD
- 74 525 – Mise en conformité du PTA avec les procédures (Divers : gender marker)	4 ^{ème} trimestre 2010		4000 USD
- 72800 – Achats d'équipements	4 ^{ème} trimestre 2010		4800 USD
Activity 9 :			
- 74 200 : Appui à des activités ciblées de communication et de plaidoyer en faveur de	4 ^{ème} trimestre 2010		15 000 USD

l'équité du genre (communication – media – reproduction) et soutien aux initiatives innovantes (couvertures médiatique)			
- 74 525 : Appui à des activités ciblées de communication et de plaidoyer en faveur de l'équité du genre (Divers)	4 ^{ème} trimestre 2010		8000 USD
Activity 11			
- 71600 : Participation à Beijing + 15 (délégation PNUD)			8000 USD
Activity 12			
- 74200 : Edition et diffusion de 2 numéros du Magazine «Dai Dai Ci» du Groupe thématique Genre et Droits Humains du SNU			20 000USD
TOTAL			121 000 USD